



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Installations sportives

Question écrite n° 16973

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon M le secretaire d'Etat aupres du ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, charge de la jeunesse et des sports, sur la securite dans les stades. En effet, suite aux recents evenements a Sheffield, la Federation internationale de football vient d'adopter un certain nombre de mesures pour accroitre la securite dans les stades, mesures qui devront etre respectees sous peine de sanctions. Or la mise en oeuvre de ces mesures entrainera des depenses, tant au niveau de la Federation francaise de football, qu'au niveau des ligues regionales de football. Aussi, il lui demande s'il envisage d'apporter son concours a ces organismes.

Texte de la réponse

Reponse. - La Federation internationale de football, constatant que de nombreux stades ayant vocation a recevoir un public important souffraient d'une evidente et dangereuse vetuste, a en effet impose aux differents pays concernes de se soumettre a des travaux de modernisation. A cet egard, la France est peu concernee par ces mesures, meme si une reflexion est menee par les instances du football au sein d'une commission « securite dans les stades » qui s'efforcera d'envisager tous les aspects de la securite au-dela des normes imposees par la federation internationale. En tout etat de cause, les aides apportees par l'Etat a la Federation francaise de football sont negociees chaque annee dans le cadre de la convention d'objectifs et de l'examen de la realisation des programmes d'equipement pluriannuels de cette federation. Il faut souligner que dans le rapport qu'il m'a remis, M Sastre, ancien president de la Federation francaise de football, n'a propose en matiere d'equipement que la creation d'espaces de jeu et de foyers pour les clubs. Pour ces raisons, il n'est actuellement pas envisage de financement d'Etat pour la refection des stades.

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16973

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 août 1989, page 3772